



1965 - 2015

IPS

Industrial Promotion Services (West Africa) S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital : 1 000 000 000 FCFA
RCCM : CI-ABJ-1965-B-4410
C.C. N° : 50 13145 Q - Centre des Impôts : DGE

Siège social :
62, Bd Victor Schoelcher
01 BP 3963 Abidjan 01
République de Côte d'Ivoire

Téléphone : (225) 22 40 08 00
TéléFax : (225) 22 40 07 99
E-mail : info@ips-wa.org
Siteweb : www.ips-wa.org

IPS(WA) **Politique Environnementale et Sociale** **VO - 12 mars 2018**

Industrial Promotion Services (West Africa)-IPS(WA) est une Institution de promotion industrielle du Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED) qui oeuvre dans l'industrie et les services, et contribue au développement des pays dans lesquels elle opère.

IPS(WA) vise à encourager et à développer l'entreprise privée, afin de créer de la valeur destinée à être réinvestie dans ses pays d'implantation, après une juste rémunération des actionnaires. L'investissement se fait soit dans l'amélioration des outils existants, soit dans des projets porteurs de développement, ayant un impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations.

IPS(WA) et l'ensemble de ses filiales, adhèrent aux principes édictés dans la politique environnementale et sociale d'AKFED. De ce fait, nous nous engageons à :

- Mener nos opérations conformément aux plus hautes normes éthiques et aux meilleures pratiques, ainsi qu'aux exigences légales applicables dans les pays où nous menons nos activités;
- Intégrer les attentes exprimées dans les normes de performance de la Société Financière Internationale (IFC Performance Standards) sur la durabilité environnementale et sociale, dans nos prises de décision;
- Protéger et préserver l'environnement. La protection de l'environnement fait partie intégrante de nos critères de sélection et comprend une évaluation des infrastructures liées à l'eau et à l'énergie, ainsi que de la biodiversité et de la conservation;
- Protéger et améliorer la qualité de vie des personnes et des communautés au sein desquelles IPS(WA) mène ses activités. IPS(WA) favorise le développement des ressources humaines en créant des emplois, y compris des emplois pour les femmes ; en élaborant des programmes de formation ; en améliorant les droits des travailleurs et les conditions de travail ; en prenant des dispositions pour améliorer la santé des communautés et développer les infrastructures dans le domaine de l'éducation et des services médicaux.

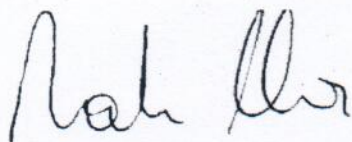
• Adopter des pratiques éthiques et transparentes. IPS(WA) exclut certaines activités du champ de ses investissements, figurant dans la Liste d'Exclusion ci-jointe. Cette liste est conforme à la liste des activités exclues par les Institutions Financières Européennes de Développement (EDFI).

IPS(WA) ne pourra financer les projets ou activités non susceptibles de satisfaire aux exigences de la présente politique, sauf mise en conformité sur une période de temps raisonnable

Nous nous appliquerons à réaliser les engagements ci-dessus en :

- Evaluant les impacts environnementaux et sociaux potentiels de tous les projets ou activités sollicitant un financement d'IPS(WA)
- Elaborant de plans de Gestion Environnementale et Sociale intégrant les mesures nécessaires afin d'éviter, de minimiser ou d'atténuer les risques environnementaux et sociaux;
- Exigeant de nos filiales :
 - qu'elles établissent et observent les Normes de Gestion Environnementale et Sociale relatives à leurs activités et intérêts ;
 - Et qu'elles se conforment à la présente Politique Environnementale et Sociale selon un calendrier convenu,
- En incitant fortement les projets de notre portefeuille que nous ne contrôlons pas à faire de même ;
- En mettant en place pour nos filiales un système de reporting annuel décrivant leur performance environnementale et sociale ;

La Politique Environnementale et Sociale et le Système de Gestion associé (ESMS) seront périodiquement examinés par le Comité d'IPS(WA) chargé des questions environnementales et sociales.



**Le Directeur Général,
Mahamadou SYLLA**

IPS(WA)
Politique Environnementale et Sociale :
Liste d'Exclusion
VO - 12 mars 2018

IPS(WA) ne financera aucune activité, production, utilisation, distribution, entreprise ou commerce incluant :

1. Le travail forcé ou le travail des enfants ;
2. Des activités ou du matériel considérés comme illégaux selon la réglementation ou les lois du pays hôte, ou les accords et conventions internationaux, ou faisant l'objet d'élimination progressive ou d'interdiction internationale telles que :
 - (a) Les substances appauvrissant la couche d'ozone, les Polychlorobiphényles (PCB) et autres produits pharmaceutiques, produits chimiques, pesticides et herbicides dangereux ;
 - (b) La faune ou les produits régulés par la Convention Internationale sur le Commerce des Espèces Menacées ou sur la Faune et la Flore sauvages (CITES) ;
 - (c) Ou les méthodes de pêche non durable (ex. la pêche à l'explosif et la pêche au filet dérivant utilisant des filets de plus de 2,5km de long) ;
3. Le commerce transfrontalier des déchets, sauf conformité avec la Convention de Bâle et les règlements connexes;
4. La destruction des espaces à Haute Valeur de Conversation ;
5. Le matériel radioactif et les fibres d'amiante libres ;
6. La pornographie et/ou la prostitution ;
7. Le racisme, les médias anti-démocratiques et/ou Néo-nazis ;

Ni un projet dont l'un des produits suivants constituerait une partie substantielle des activités commerciales principales :

- (a) Boissons alcooliques (exception faite pour la bière et le vin) ;
- (b) Cigarettes ;
- (c) Armes et les munitions ;
- (d) Ou jeux d'argent, casinos et entreprises similaires.